

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement du territoire.

**L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-16/B-00403 et D08-01-16/B-00404
Propriétaire(s) : Ethos Infill & Developments Inc.
Emplacement : 106, (108), avenue Chippewa
Quartier : 8 – Collège
Description officielle : lots 2021 à 2025, plan enr. 375
Zonage : R1FF
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

En mars 2017, le Comité a reporté *sine die* les présentes demandes d'autorisation et les demandes de dérogations mineures connexes (D08-01-16/A-00371 et D08-01-16/A-00372). La propriétaire a révisé ses plans depuis lors et a réactivé les dossiers en question.

La propriétaire souhaite démolir la maison et le garage isolé existants et lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de construire deux maisons isolées de deux étages, une maison sur chacune des parcelles nouvellement créées.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions. La propriété est représentée par les parties 1 et 2 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Partie	Adresse municipale
B-00403	19,05 m	28,99 m	552,35 m ²	1	108, av. Chippewa maison isolée proposée
B-00404	19,05 m	28,99 m	552,45 m ²	2	106, av. Chippewa maison isolée proposée

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Les parcelles seront toutes deux non conformes aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, des demandes de dérogations mineures (D08-02-16/A-00371 et D08-02-16/A-00372) ont été présentées et seront étudiées en même temps que les présentes.